

## REFERENT « VIE COLLECTIVE »

### SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

#### **Identification du poste**

SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)  
Direction académique du Bas-Rhin, 65 avenue de la Forêt-Noire, 67000 STRASBOURG

#### **Contexte du recrutement**

Encadrement des séjours de cohésion du cycle scolaire 2024/2025  
L'édition 2024/2025 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion à titre individuel ou dans le cadre des classes et lycées engagées (CLE).  
Sur le cycle scolaire 2024-2025, 3 séjours de cohésion seront organisés dans le Bas-Rhin :

- Séjour individuel du 7 au 18 avril 2025 (vacances scolaires zone B)
- Séjour classes engagées du 12 au 23 mai 2025
- Séjour individuel du 16 au 27 juin 2025

Des jours de formation/préparation et suivi (de 4 à 7 jours) sont également à prévoir en amont du séjour (généralement 4 à 5 jours la semaine qui précède chaque séjour, et d'autres jours en amont afin de préparer le séjour et/ou de suivre des formations spécifiques, qui seront définis avec le chef de centre et/ou chef de projet). Les jours de repos compensateurs, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Possibilité de candidater à une ou plusieurs sessions.

#### **Le poste et son environnement**

##### **Fonction : Référent vie collective**

Nombre de personnes à encadrer : 0

##### **Conditions particulières d'exercice :**

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus).

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

#### **Description du dispositif**

Le SNU est un parcours d'engagement citoyen qui s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Développer la cohésion nationale, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- Promouvoir une culture de l'engagement, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- Renforcer la résilience de la Nation, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le parcours SNU se compose de 2 phases :

1. un séjour de cohésion de 12 jours visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective et la responsabilité, et construit autour de 3 axes principaux : cohésion, engagement et résilience,
2. un temps de service à la nation permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion : une mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de 84 heures durant l'année qui suit le séjour auprès d'organismes publics (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.), de structures associatives ou auprès des corps en uniforme.

### **Descriptif de la structure**

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 jeunes. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'encadrement des séjours se compose de :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaire (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

### **Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)**

Le référent « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l'inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne.

Il n'est pas en responsabilité d'un groupe, il est aux côtés des tuteurs de maisonnées et agit sous l'autorité du chef de centre.

Il assure les missions suivantes :

#### **1. Pour favoriser le vivre ensemble et l'inclusion de tous les jeunes volontaires**

- il coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l'organisation du conseil de vie du séjour (CVDS) et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
- il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
- dès le début du séjour, il repère les situations problématiques et sous l'autorité du chef de centre, s'assure de leur prise en charge par l'encadrement compétent, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des volontaires à besoins particuliers ;
- il rend compte des situations des jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour ;
- il peut, en complément des encadrants compétents (cadre de compagnie, référent sanitaire...), assurer un rôle d'écoute et d'orientation des volontaires en difficulté ;
- le référent vie collective est le référent harcèlement du séjour de cohésion (repérage, orientation éventuelle, prise en charge de situations ...).

#### **2. Comme l'ensemble des tuteurs, il doit :**

- tenir des messages de prévention des conduites addictives ;
- signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
- gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
- veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur ;

### **3. Il vient en appui au référent sanitaire, notamment :**

- lors de l'arrivée des jeunes pour les procédures d'enregistrement/classement des dossiers,
- auprès des volontaires en difficulté ou à besoins particuliers.

#### **Expérience professionnelle souhaitée**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

#### **Les connaissances et compétences mises en œuvre**

##### **Qualifications :**

- être titulaire du BAFA au minimum ou d'un diplôme figurant dans la liste de l'arrêté du 9 février 2007 (titres et diplômes permettant d'exercer en ACM) avec un approfondissement portant sur le handicap et/ou le public dit « difficile »
- être titulaire de l'attestation de formation PSC1
- Premiers secours en santé mentale (PSSM)

##### **Connaissances :**

- psychologie de l'enfant ;
- identification des risques psycho-sociaux ;
- sécurité physique et morale des mineurs.

##### **Compétences :**

- animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- capacité d'écoute et réactivité ;
- exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- expérience dans l'accompagnement des jeunes ;
- expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers.

#### **Rémunération et cadre d'emploi**

Elle est fonction de la situation statutaire. Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).

Particularité pour les agents relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : Décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

#### **Contacts ressources humaines et modalités de candidature**

Les candidatures doivent être adressées à l'attention du chef de projet SNU du Bas-Rhin et composées d'un CV **ET** d'une lettre de motivation.

Elles doivent indiquer explicitement :

- sur quel(s) séjours porte la candidature (il est possible de postuler à plusieurs séjours).
- sur quel(s) poste(s) vous postulez (plusieurs possibles, mettre un ordre de préférence).

Elles sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : [snu67@ac-strasbourg.fr](mailto:snu67@ac-strasbourg.fr) avant le 15 décembre 2024.

Les candidatures pourront parvenir après la date indiquée mais seront étudiées en fonction des postes encore disponibles.

Personne à contacter : Célia PEREZ-BOGE, cheffe de projet SNU du Bas-Rhin :

Courriel : [snu67@ac-strasbourg.fr](mailto:snu67@ac-strasbourg.fr) , Téléphone : 03.88.23.36.21